

## Compte rendu de séance

### Séance du 29 Octobre 2021

L'an 2021 et le 29 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Lestiou sous la présidence de David ALBARET, Maire.

**Présents** : M. ALBARET David, Maire, M. ALECHKINE Jean, Mme BELLAMY Marie, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, Mme GUENARD Sabrina, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. RODRIGUEZ Manuel, M. SCHMITT Alain

Excusé ayant donné procuration : M. HENRY Tristan à M. GUILLONNEAU Frédéric

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : ..... 9

**Date de la convocation** : 23/10/2021      **Date d'affichage** : 23/10/2021

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture de Blois le : 02/11/2021 et publication ou notification du : 05/11/2021

**A été nommé secrétaire** : M. DURAND Jean-Pierre

#### **SOMMAIRE**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Rénovation totale de l'éclairage public : choix d'une entreprise - DEL2021 -031
- Réparation du moteur de la cloche de l'église - DEL2021 -032
- Information sur les manifestations à venir :
  - Halloween
  - Commémoration du 11 novembre
  - Repas des aînés
  - Marché de Noël
- Questions diverses

M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 heures.

## **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

## **Rénovation totale de l'éclairage public : choix d'une entreprise - réf : DEL2021 -031**

**Vu** l'audit de l'éclairage public restitué le 19 mars 2021,

**Vu** la délibération 2021-017 du 16 juillet 2021, acceptant la mission d'assistance à la passation d'un marché et désignant la société Noctabene bureau d'étude et maître d'œuvre,

**Vu** le rapport final au sujet du marché de travaux à performance énergétique concernant la modernisation et la mise aux normes des installations d'éclairage public et sportif de la commune de Lestiu,

**Vu** la restitution du rapport d'analyse des offres des entreprises par la société Noctabene, lors de la commission générale du 22/09/2021,

**Vu** les devis remis par les sociétés INEO RESEAUX CENTRE, SPIE CITY NETWORKS et BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES,

**Vu** la délibération 2021-023 octroyant au maire des délégations conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article 26°,

M. le maire demande au conseil de choisir l'entreprise qui sera retenue pour réaliser la réfection totale de l'éclairage public et ses travaux annexes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'attribuer le marché à la société SPIE CITY NETWORKS qui présente l'offre la mieux-disante au regard des critères pondérés de jugement des offres se composant ainsi :
  - o Tranche fermée ..... 42 421,40 € HT
  - o Tranche optionnelle 1 ..... 1 465,80 € HT
  - o Tranche optionnelle 2 ..... 6 379,00 € HT
  - o Tranche optionnelle 3 ..... 3 818,40 € HT
  - o **Montant Total ..... 54 084,60 € HT    64 901,52 € TTC**
- Charge M. le maire d'informer la société SPIE CITY NETWORKS, de faire exécuter les travaux et de signer toute acte se rapportant à ce marché,
- Charge M. le maire de faire toute demande de subvention qu'il jugera opportun.

Voté à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0, abstentions : 0)

## **Réparation du moteur de la cloche de l'église - réf : DEL2021 -032**

Le moteur de la sonnerie « grande volée » de la cloche de l'église est en panne depuis plusieurs années déjà. Après maintes réparations, il n'est plus possible d'intervenir sur l'ancien moteur qui est définitivement hors service.

La société Denizet, qui intervient annuellement pour l'entretien des mécanismes de la cloche propose de changer le moteur.

Le devis s'élève à un montant de 1 805,00 € HT / 2 166,00 € TTC.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter ce devis et charge M le maire de faire exécuter les travaux,
- D'inscrire les crédits pour ces travaux au budget primitif 2022.

Voté à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0, abstentions : 0)

#### **Information sur les manifestations à venir**

- o **Halloween** : ce 31 octobre, départ à 16 heures de l'ancienne école. La commune a distribué un mot et des ballons à accrocher au portail pour signaler la participation à l'évènement.
- o **11 novembre** : Départ de la mairie en direction du cimetière à 10h45. La cérémonie de commémoration sera publique, mais en raison des conditions sanitaires et l'obligation du contrôle du pass sanitaire, il n'y aura pas de réception à la mairie.
- o **Repas des aînés** : le repas aura lieu soit fin novembre, soit début décembre. La commission est en train d'élaborer le programme et les invitations seront envoyés dès que possible.
- o **Marché de Noël** : le marché aura lieu le 18 décembre à partir de 15 heures au centre bourg. L'organisation est en cours, un contrôle du pass sanitaire est prévu sauf avis contraire de la Préfecture et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

#### **Décision du maire 2021-001**

Le chauffe-eau électrique du logement communal sis 9a rue de Vaujoly est tombé en panne. La société Froger a fourni un devis pour le remplacement de l'appareil pour un montant de 782.60 € HT, soit 939.12 € TTC.

M. le maire, en vertu de délégations conférées par le conseil municipal, décide d'accepter ce devis et charge la société Froger d'intervenir au plus vite.

Prochaine séance du conseil municipal : vendredi, 10 décembre 2021 à 19 heures

M. le maire, constatant que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 19h20

En mairie, le 02/11/2021  
Le Maire, David ALBARET